

Règlement Intérieur de la Section Sportive Scolaire Triathlon

Lycée International de Palaiseau - Paris-Saclay & Union Sportive de Palaiseau Triathlon

Tables des matières	
Objet et Champ d'Application Admission et Conditions d'Intégration	
4) Emploi du temps aménagé	.3
5) Horaires et engagement	
7) Comportement et valeurs sportives	
9) Sanctions	. 4
11) Suivi Scolaire et Évaluation	5
12) Engagement du responsable légal	

1) Objet et Champ d'Application

Le proviseur ainsi que le président du club de l'usp triathlon sont les responsables de cette section.

Le présent règlement définit les conditions de fonctionnement de la section sportive scolaire de triathlon, en partenariat avec le Lycée International de Palaiseau Paris-Saclay et l'Union Sportive de Palaiseau Triathlon. Ce règlement s'applique à l'ensemble des élèves-athlètes inscrits dans cette section, ainsi qu'à leurs parents, aux enseignants et encadrants sportifs.

2) Admission et Conditions d'Intégration

L'intégration à la section sportive se fait après une procédure de sélection comprenant :

a) L'évaluation du dossier

La candidature de chaque élève est examinée à partir de son dossier d'inscription, comprenant un aspect scolaire, motivationnel et sportif. L'analyse prend notamment en compte les résultats académiques, les appréciations des enseignants ainsi que la régularité et l'investissement dans les études.

b) Une évaluation sportive

Les candidats doivent participer à une série de tests sportifs organisés par l'Union Sportive de Palaiseau Triathlon. Cette évaluation a lieu lors d'un « class-triathlon », courant avril. Les élèves doivent réaliser les deux épreuves suivantes :

• Natation : 200 mètres en nage libre.

Course à pied : 1000m sur piste.

Ces performances permettent d'évaluer les capacités physiques du candidat et sa compatibilité avec les exigences de la discipline.

3) Les conditions préalables

L'intégration à la section sportive Triathlon du Lycée International de Palaiseau est soumise au respect des conditions suivantes :

Inscription au Lycée International de Palaiseau : L'élève doit être dûment inscrit en tant qu'élève au sein de l'établissement pour pouvoir bénéficier du programme de la section sportive.

Fourniture d'un certificat médical d'aptitude : Un certificat médical récent, attestant de la capacité de l'élève à pratiquer le triathlon en compétition, doit obligatoirement être présenté.

Adhésion aux règles et objectifs de la section : L'élève et sa famille doivent s'engager à respecter les règles de fonctionnement de la section sportive ainsi que les objectifs pédagogiques et sportifs définis par le lycée et ses partenaires. Cette adhésion implique une attitude exemplaire, tant dans les activités sportives qu'au niveau scolaire.

4) Emploi du temps aménagé

La section sportive a pour objectif de permettre aux élèves de concilier avec succès leurs ambitions scolaires et sportives. Les séances d'entraînement sont planifiées de manière à s'intégrer harmonieusement dans l'emploi du temps scolaire. Ainsi, des aménagements spécifiques sont prévus pour répondre au mieux aux exigences de ce double projet.

Les 3 créneaux définis dans le point 5) sont considérés comme partie intégrante de la formation de l'élève et sont donc obligatoires. L'emploi du temps est également aménagé pour coller au mieux aux heures d'entraînements de l'US Palaiseau Triathlon, partenaire de la section sportive. La participation à l'ensemble des entraînements de cette structure est possible avec une contrepartie financière.

5) Horaires et engagement

La section sportive repose sur une implication active et rigoureuse des élèves :

Participation obligatoire : la présence à toutes les séances d'entraînement est impérative: Les créneaux d'entraînements sont définis par l'emploi du temps tel que:

- Mercredi: Séance d'enchaînement de 14h30 à 16h45
- Jeudi: Séance indoor de renforcement et d'enchaînement de 17h à 18h30
- Vendredi: Course à pied de 16h à 17h

La participation est également possible à la séance d'enchaînement du samedi matin de 10h à 12h.

Justification des absences : Toute absence doit être justifiée auprès de l'établissement, comme pour n'importe quelle matière.

Équilibre études-sport : les élèves doivent maintenir un équilibre entre leur parcours scolaire et leurs engagements sportifs. En cas de difficultés, des aménagements peuvent être proposés conjointement entre l'équipe éducative, le staff sportif et l'élève pour soutenir leur réussite académique.

6) Sécurité et Équipement

Cyclisme : Le port du casque est obligatoire. Les élèves doivent porter une tenue adaptée aux conditions météorologiques et utiliser un vélo en parfait état de fonctionnement. Dans un

premier temps, un VTT est requis ; un vélo de route sera ensuite nécessaire pour certaines séances spécifiques.

Course à pied : Une tenue appropriée aux conditions climatiques est exigée.

Tout incident ou blessure doit être immédiatement signalé à l'encadrement

7) Comportement et valeurs sportives

Chaque élève doit adopter une conduite respectueuse et exemplaire, en tout temps :

- Respect des personnes : les camarades, entraîneurs, enseignants et adversaires doivent être traités avec considération et courtoisie.
- Représentation du lycée et du club : lors des compétitions, les élèves portent les couleurs du lycée. Ils sont tenus d'adopter une attitude positive et de véhiculer une image valorisante.
- Tout comportement violent, discriminatoire ou irrespectueux est formellement interdit et pourra entraîner des sanctions.

L'image de la section sportive, et par conséquent du lycée et du club dépendra d'eux, c'est pourquoi un comportement irréprochable est attendu, tant dans le cadre sportif que scolaire.

8) Participation aux compétitions

L'inscription à l'association sportive et le règlement de la cotisation sont obligatoires.

Compétitions obligatoires : les élèves doivent participer aux compétitions sélectionnées par l'équipe encadrante. Ces compétitions incluront en priorité la participation aux championnats UNSS de Triathlon, Duathlon, Bike & Run, Aquathlon, mais également les cross UNSS ou encore d'autres courses hors du cadre scolaire définies en amont

Représentation du lycée : en tant que représentants du LIPPS, ils sont tenus de respecter les règles spécifiques à chaque événement et d'adopter une attitude exemplaire sur et en dehors des compétitions.

9) Sanctions

Tout comportement contraire au présent règlement peut entraîner par ordre croissant :

- Un avertissement verbal
- Un avertissement écrit
- Une sanction (punition ou heure de colle)
- Une exclusion temporaire de la section
- Une exclusion définitive de la section

10) Gestion des problèmes

Toute problématique doit être remontée le plus rapidement possible aux responsables de la section. Une réponse sera apportée dans les meilleurs délais après consultation éventuelle du staff concerné.

11) Suivi Scolaire et Évaluation

Un suivi régulier est assuré pour évaluer à la fois les performances sportives et les résultats scolaires des élèves :

- Évaluation continue : le niveau scolaire est analysé de manière constante afin de garantir un équilibre entre les exigences sportives et académiques.
- Adaptation en cas de difficulté : en cas de baisse significative des résultats scolaires, des ajustements peuvent être apportés à l'emploi du temps sportif pour permettre une meilleure concentration sur les études.

12) Engagement du responsable légal

Le responsable légal doit accompagner et soutenir son enfant dans la gestion de ses obligations scolaires et sportives. Il s'engage à respecter les décisions prises par l'équipe pédagogique et sportive.

13) Dispositions finales

Le présent règlement peut être modifié en concertation avec le lycée et le club partenaire. L'élève et son responsable légal.e s'engagent à respecter ce règlement en signant une charte d'engagement lors de l'inscription.

Nom et prénom de l'élève :	
Vu et pris en connaissance à	, le//
Signature de l'élève,	Signature du ou de la responsable légal.e,